



**RAPPORT NARRATIF DES ACTIVITES REALISEES PAR L'UPHB POUR  
2017**



**Bujumbura, Mars 2018**

# SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES .....	4
I. INTRODUCTION .....	5
II. DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITEES REALISEES .....	7
II. 1. ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DES PROJETS ET PROGRAMME .....	7
II. 1. 1. PROGRAMME D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES ENFANTS HANDICAPES... (PAE).....	7
II. 1. 1. 1. Les principales réalisations par rapport à l'Axe DE .....	7
II. 1. 1. 2. Les principales réalisations par rapport à l'Axe Entourage Stimulant(ES) .....	8
et le développement social avec le réseau OP .....	8
II. 1. 1. 3. Les principales réalisations en matière de Développement des Capacités.....	9
II. 1. 1. 4. Les principales réalisations en matière de la Création de réseau, du .....	14
lobbying et du plaidoyer .....	14
II. 1. 1. 5. Les principales activités réalisées dans le cadre du développement des .....	20
capacités de l'UPHB .....	20
II. 1. 2. PROJET CENTRE D'ENCADREMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES JEUNES ... HANDICAPES .....	20
II. 1. 2. 1. Introduction .....	20
II. 1. 2. 2. Contexte de mise en œuvre de ce projet pour 2017.....	21
II. 1. 2. 3. Présentation de l'état de réalisation des activités du projet.....	23
II. 1. 2. 4. Les défis pour l'insertion socio économique des personnes .....	29
II. 1. 3. PROJET D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES PERSONNES HANDICAPEES .....	29
PAR UNE FORMATION ET UNE INSERTION PROFESSIONNELLE EN .....	29
METIERS INNOVANTS (PISCCA) .....	29
II. 1. 3. 1. Introduction .....	29
II. 1. 3. 2. Résumé exécutif.....	29
II. 1. 3. 3. Stratégies de mise en œuvre du projet.....	30

II. 1. 3. 4. Matériels produits dans la période en examen.....	31
II. 1. 3. 4. Niveau d'atteinte des objectifs du projet pour cette 1 <sup>ère</sup> phase .....	32
II. 1. 3. 5. Présentation détaillée de ces activités réalisées .....	33
II. 1. 3. 6. Des contraintes .....	38
II. 1. 4. PROJET DE PROMOTION DES ORGANISATIONS DES .....	39
PERSONNES HANDICAPEES/HANDICAP INTERNATIONAL .....	39
II. 1. 4. 1. Appui aux Organisations des Personnes Handicapées.....	39
II. 1. 5. PARTENARIAT AVEC LE MINISTERE DES DROITS DE LA .....	41
PERSONNE HUMAINE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE .....	41
II. 1. 6. BRIEFING DES REALISATIONS AU NIVEAU DES GROUPES.....	41
THEMATIQUES.....	41
II. 1. 7. APPUI AUX JOURNEES THEMATIQUES.....	42
III. CONCLUSION.....	42

## **SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES**

ASBL: Association sans But Lucratif

CE : Comité Exécutif

CEEM : Communauté des Eglises Emmanuel

CS: Centre de services

DE :Développement de l'Enfant

ES : Entourage stimulant

FL : Fondation Liliane

IFB : Institut Français de Bujumbura

IMF : Institution de Micro Finance

JIF : Journée Internationale de la Femme

MDPHASG : Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre

ODDBU : Organisation Diocésaine pour le Développement de Bujumbura

ODEDIM: Organisation Diocésaine pour l'Entraide et le Développement Intégral de Muyinga

OHCDH : Office du Haut Commissaire des Droits de l'Homme

OP: Organisation Partenaire

OPS: Organisation Partenaire Stratégique

PAE: Programme d'Autonomisation de l'Enfant

PISCCA : Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions des Acteurs

RBC : Réhabilitation à Base Communautaire

UPHB : Union des Personnes Handicapées du Burundi

## **RAPPORT NARRATIF DES ACTIVITES REALISEES PAR L'UPHB POUR 2017**

### **I. INTRODUCTION**

L'Union des Personnes Handicapées du Burundi « **UPHB** », en sigle, est une ASBL créée le 25 avril 1989, enregistrée et agréée par l'Ordonnance Ministérielle n° 550/208/89 du 8 août de cette même année. Elle est pionnière du mouvement associatif des personnes handicapées au Burundi. L'UPHB a évolué avec le temps du statut d'association à celui de collectif d'Organisations de Personnes Handicapées (OPH) depuis 2010 et actuellement, elle compte une trentaine d'OPH implantées dans toutes les provinces du pays et formant ainsi le collectif UPHB.

L'organisation a son propre siège construite dans le respect des normes d'accessibilité. Elle a un personnel qualifié qui lui permet de mettre en œuvre efficacement des projets initiés en collaboration avec ses partenaires. Ses PTF sont entre autres la Fondation Liliane (une ONG internationale intervenant dans la promotion des droits des enfants et jeunes handicapés), le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre (MDPHASG), Humanité Inclusion (ex Handicap International), les organisations partenaires locales, La Fédération des Associations des Personnes Handicapées du Burundi (FAPHB), Le réseau des Centres des Personnes Handicapées du Burundi (RCPHB), l'Ambassade de France, l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées (OMPH), le Forum Africain pour les Personnes Handicapées, l'Office du Haut Commissaire des Droits de l'Homme (OHCDH), la FACAPH, l'UNICEF, etc..

L'UPHB est une organisation qui a une vision, une mission, une devise, des valeurs, des objectifs précis et une stratégie d'intervention adaptée.

- **Vision de l'UPHB** : « L'UPHB, un collectif d'OPH qui promeut une société où la personne handicapée est épanouie et participe pleinement au développement communautaire et national en jouissant de tous ses droits au Burundi »
- **Sa mission** : « Avec ses partenaires, l'UPHB contribue à la défense et la promotion des droits des PH et leur inclusion dans la vie socioculturelle, économique et politique pour le développement intégral » ;
- **Sa Devise** : Dignité- Solidarité-Epanouissement ;
- **Ses valeurs** : Confiance, Honnêteté, Professionnalisme, Responsabilité, Transparence, Equité, Intégrité, Respect, Solidarité et redevabilité.

▪ **Ses principaux objectifs :**

- Rassembler toutes les organisations de personnes handicapées du Burundi qui le souhaitent et le demandent ;
- Défendre les intérêts de ses organisations membres et de toute personne handicapée
- Plaider pour la participation et l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie communautaire et nationale ;
- Appuyer les pouvoirs publics à mettre en place et à appliquer une législation spéciale favorable à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées
- Assurer le renforcement des capacités de ses membres
- Contribuer à l'autonomisation et à l'insertion socio-économique des personnes handicapées
- Développer la coopération avec les autres organisations sur le plan national, régional et international visant la promotion des droits humains.

▪ **Sa stratégie d'intervention**

L'UPHB met en œuvre ses interventions en faveur des personnes handicapées (enfants, jeunes et adultes) résidant sur tout le territoire national en collaboration avec les OPH membres et ses Organisations Partenaires œuvrant au niveau local.

Elle possède également une administration qui organise régulièrement des réunions statutaires ainsi que celles de coordination de son personnel.

*Au niveau des réunions statutaires*, il y en a eu des réunions ordinaires mais aussi celles extraordinaires pour les membres du Comité Exécutif National. L'Assemblée générale s'est également tenue pour une évaluation semestrielle de l'état d'avancement des activités mais aussi pour les élections de nouveaux organes conformément aux nouveaux statuts régissant les ASBLs au Burundi.

*Pour les ressources humaines*, l'UPHB a personnel permanent ainsi que le personnel bénévole. Parmi le personnel permanent, l'équipe s'élève à un effectif de 10 personnes. Il s'agit d'un Directeur Exécutif, un Responsable administratif et Financier, un Coordinateur National du programme d'Appui à l'Autonomisation des enfants handicapés (PAE), un Directeur du Centre de services, une chargée de programme au niveau du PAE, un Chargé des Formations au niveau du Centre de services, un Secrétaire Comptable, deux agents d'entretien et un chauffeur.

## **II. DESCRIPTION DETAILLEE DES ACTIVITEES REALISEES**

### **II. 1. ACTIVITES REALISEES DANS LE CADRE DES PROJETS ET PROGRAMME**

Ces activités s'inscrivent toutes dans trois axes stratégiques d'intervention à savoir l'appui à l'autonomisation des enfants/jeunes handicapés à travers leur développement holistique et entourage stimulant, l'insertion socio-économique des jeunes handicapés, le lobby plaidoyer pour des politiques et programmes de développement inclusif du pays ainsi que le renforcement des capacités des associations membres des organisations partenaires locales dont la formation, l'équipement, la construction, etc...

#### **II. 1. 1. PROGRAMME D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES ENFANTS HANDICAPES (PAE)**

Le programme d'Appui à l'Autonomisation des Enfants Handicapés est mis en œuvre par l'UPHB depuis l'an 2011 en partenariat avec Fondation Liliane.

II. 1. 1. 1. Les principales réalisations par rapport à l'Axe Développement de l'Enfant handicapé (DE)

##### **II. 1. 1. 1. 1. Au niveau de la fonctionnalité-Santé des enfants handicapés.**

Des résultats tangibles ont été atteints dans ce domaine. En effet, sur 881 enfants appuyés en soins de santé par les 12 Organisations Partenaires au cours de l'année 2017, 751 ont amélioré leur état de santé : guérison, gain du tonus musculaire, amélioration de la mobilité, diminution des crises ou correction des déformations.

De cette situation, on en déduit que 130 enfants ont été appuyés sans changement visible ou la situation de santé s'est aggravée et c'est aux Organisations Partenaires concernées d'identifier ces enfants et de réfléchir sur quelles en sont les raisons pour les référer ailleurs où il y a qualité de services.

##### **II. 1. 1. 1. 2. Au niveau de l'éducation des enfants handicapés**

Sur 709 enfants appuyés en éducation de la maternelle au secondaire, de l'école spécialisée à l'école inclusive en 2017, 526 ont de bons résultats scolaires ou ont amélioré leurs capacités intellectuelles.

Cette situation de réussite scolaire interpelle les partenaires Organisations partenaires et les responsables éducatifs à réfléchir sur le pourquoi 183 enfants n'ont pas eu de bons résultats scolaires cas par cas et identifier ensemble les solutions pour y remédier.

### II. 1. 1. 1. 3. Au niveau de l'emploi et revenu/moyens d'existence

Avec 67 jeunes appuyés en formation professionnelle, en stage professionnel ou en kit d'insertion socio-économique en 2017, 51 jeunes ont amélioré leurs connaissances professionnelles ou gagnent des revenus grâce à l'exercice de leurs métiers. Les appuis en formation professionnelle, en stage d'apprentissage/perfectionnement et en kit d'insertion socio-économique sont des services qui coûtent chers en termes de moyens financiers, d'où un nombre réduit de ceux qui en bénéficient.

Si 16 jeunes handicapés appuyés n'enregistrent pas d'amélioration au niveau connaissances pratiques ou ne s'adaptent pas aux conditions du marché, cela nécessite une attention de la part des Organisations Partenaires et de l'OPS UPHB pour l'identification des causes et des solutions à y apporter en concertation avec les jeunes cas par cas ainsi que les partenaires impliqués. Avec la visite d'échange d'expérience qui a eu lieu au Rwanda avec NUDOR, l'UPHB a été intéressé par l'appui des bénéficiaires à travers le renforcement de leurs compétences en matière d'Épargne et microcrédit pour leur autopromotion.

### II. 1. 1. 2. Les principales réalisations par rapport à l'Axe Entourage Stimulant(ES)

et le développement social avec le réseau OP

En plus des actions réalisées par les Organisations Partenaires (OP) de l'UPHB pour un environnement favorable à l'épanouissement des enfants handicapés selon les barrières identifiées, l'année 2017 a été marquée par la campagne - Tirer la Sonnette. Cette campagne de sensibilisation communautaire et de lobbying/plaidoyer auprès des responsables de l'éducation à différents échelons jusqu'au Ministère de l'Éducation Nationale a eu lieu le 21 Mars et a rassemblé les partenaires des divers horizons (Éducation, Administration, OPH, les médias, les ONG, etc...) du Nord et de l'Ouest du Burundi. Les OP Centre Akamuri à l'Ouest et Jeho Kuki au Nord ont pris le leadership dans l'organisation de la campagne de plaidoyer en faveur d'une éducation inclusive. Le thème central de cette campagne - Tirer la sonnette, édition 2017 était : « **Investir dans l'éducation d'un enfant handicapé, c'est investir pour la famille** ». Le choix de ce thème a été motivé par le fait que la situation "La pauvreté génère le handicap et le handicap contribue à la pauvreté " est un cercle vicieux et pour briser ce cercle, il faut scolariser les enfants handicapés.

Les OP ayant participé à l'organisation et à la réalisation de cette campagne sont : UPHB, ODDBU, CEEM, Centre Akamuri, Annonciades dans l'Ouest et les OP Jeho Kuki, Bene Mariya et ODEDIM dans le Nord. Notons que 3160 élèves avec ou sans handicap ont, lors



d'un défilé, exhibé des slogans pour l'inclusion scolaire et des élèves gagnants aux jeux concours inclusifs organisés à cette occasion ont été primées. Cette action a vu une forte mobilisation des autorités qui ont fait des promesses favorables à l'éducation inclusive notamment l'engagement d'adoption des mesures d'accessibilité. Aussi, par des émissions radios et télévisées (publi/reportage, six médias (radios/télévision, la presse écrite et l'Agence Burundaise de Presse) ont porté à la connaissance du large public les activités organisées durant lors de cette campagne pour portant essentiellement sur l'éducation inclusive.

Parmi ces autorités, Marlyse ARAKIZA, Conseillère de la Ministre de l'éducation et en charge des programmes spéciaux a promis dans son allocution de plaider pour l'augmentation des écoles secondaires inclusives. En plus, Jean Pierre NDAYAHUNDWA, Sénateur burundais a fait aussi, dans son allocution sur le même site, une promesse de partager, avec les autres membres du Sénat, la préoccupation de voir l'accès à l'éducation pour les enfants handicapés s'améliorer et de plaider pour que des lois y relatives soient votées.

Aussi, 1922 enseignants/ éducateurs/soignants ont été sensibilisés par les OP sur les problèmes d'accès à l'éducation pour les enfants handicapés, 529 parents sensibilisés sur les droits des enfants handicapés et 3185 enfants avec ou sans handicap ont été sensibilisés sur le droit à l'éducation pour tout enfant et les bienfaits de faire des études.

❖ **Principaux défis relevés par rapport à cet axe Développement de l'Enfant (DE) :**

- Les services de santé comme l'appareillage, la chirurgie orthopédique et la thérapie ainsi que l'appui en moyens d'existence sont chers alors que les ressources sont très limitées ;
- Moyens limités de l'UPHB et de ses OP pour organiser une campagne-Tirer la sonnette- pour la sensibilisation communautaire et de lobbying/plaidoyer au niveau régional ;
- Insuffisance de moyens pour l'UPHB pour réaliser seule un travail en amont préliminaire de lobbying pour mobiliser les parties prenantes-clés dans une campagne de plaidoyer à succès.

**II. 1. 1. 3. Les principales réalisations en matière de Développement des Capacités du Réseau OP**

Les réalisations en la matière concourent à l'atteinte de **l'Objectif suivant** : « *Le Réseau d'Organisations Partenaires(OP) capables, basés dans tout le pays, qui développent/implémentent et/ou intercèdent pour des interventions mettant des enfants atteints d'un handicap en capacité de gérer leurs besoins sur le plan de la santé, de l'éducation, les moyens de subsistance et le développement social.*»

Dans ce domaine, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ Le 2 Mars 2017, une proposition de feuille de route faisant référence aux stratégies d'intervention OP depuis 2017 conformément aux recommandations issues de la planification participative pour 2017 a été faite à chaque OP pour son engagement aux stratégies de durabilité de son programme des enfants handicapés. Cette feuille de route fait référence aux stratégies d'intervention OP depuis 2017. Toutes les 12 OP se sont engagées à la mise en œuvre de cette feuille de route.
- ✓ Les OP disposent de systèmes et de structures de base dans leur organisation pour pérenniser et développer davantage les activités de la Réhabilitation à Base Communautaire(RBC). Après la formation des formateurs en RBC qui a eu lieu au Bénin où deux participants de l'UPHB étaient impliqués, 4 formations sur la stratégie RBC ont eu lieu au niveau régional en faveur des partenaires stratégiques des zones cibles.



**Exercice de réseautage (Formation RBC région nord)**



**Séance d'animation (formation RBC région sud)**

### Synthèse de participation aux 4 formations régionales en RBC

Régions et dates	Effectifs par Organisations Partenaires et partenaires stratégiques formées						Total
	Organisations partenaires "OP"	Centres de Développement Familial et Communautaire "CDFC"	Administrations Communales	Organisations de Personnes Handicapées OPH/APEH/OBC	Structures Sanitaires	Directions Communales de l'Education	
<b>Centre /</b> Du 10 au 14 Avril 2017	1	2	2	2	2	2	<b>11</b>
<b>Ouest/ Du</b> 17 au 21 Avril 2017	5	1	1	3	1	1	<b>12</b>
<b>Nord / Du</b> 8 au 12 Mai 2017	3	1	1	2	1	1	<b>9</b>
<b>Sud/ Du</b> 29 Mai au 02 Juin 2017	1	1	1	1	1	1	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>38</b>

**OPH:** Organisation de Personnes Handicapées.

**APEH:** Association des Parents d'Enfants Handicapés

**OBC:** Organisation à Base Communautaire

Il importe aussi de signaler une formation organisée au cours de cette année en faveur du personnel engagé par les 9 OP/OPH par région sur les techniques de suivi/évaluation de la mise en œuvre du plan annuel OP ; les visites de suivi du partenariat pour 10 OP du 21 au 29 juin 2017 afin d'évaluer le cadre des résultats avec des indicateurs de suivi-évaluation ainsi que le niveau de mise en œuvre de la stratégie RBC au sein des OP et leurs partenaires au cours du mois d'Aout.

Les succès, les défis rencontrés et les solutions envisagées pour chaque défi ont été identifiés pour le bien des enfants du programme et des personnes handicapées en général. Chaque réseau RBC devrait produire dans les jours suivant un plan d'action de 6 mois (Septembre 2017-Février 2018) pour la mise en œuvre des recommandations. L'OPS a reçu une ébauche de plan pour le Réseau RBC-région Ouest. Les OP de chaque réseau régional RBC sont encouragées de prendre le lead dans l'élaboration d'action du réseau. Car cela est plus bénéfique pour les OP que les partenaires stratégiques membres de du réseau.

En plus des visites de suivi des activités des partenaires, l'UPHB fait des analyses des rapports d'étape sur le plan technique et financier, l'analyse et le traitement des rapports de justification des OP pour la mise en œuvre des stratégies OP afin d'améliorer la qualité des services aux enfants.

### ***Quelques récits des enfants<sup>1</sup> accompagnés par les OP témoignent de certains succès remarquables atteints.***

#### **▪ Récit de GI. A D. (Domaine de la fonctionnalité santé)**

**GI. A D.** avait une déformation des jambes à partir des genoux à sa naissance pour une cause inconnue (Genoux Varum).

Il était toujours pointé du doigt comme enfant mal né, on l'appelait "KIMUGA " pour signifier une honte pour la famille. Il fallait cacher l'enfant pour éviter ce genre de considération négative sur le plan social. L'enfant ne marchait pas.

Depuis 5 ans d'appui par notre OP la Congrégation des sœurs Annonciades, **GI. A.D.** a subi l'opération orthopédique à Bubanza en 2012 et après il a été appareillé avec un métal de redressement dans les jambes.

La mère de l'enfant déclare que la famille n'avait pas de moyens si ce n'est que l'accompagnement de leur enfant pendant les soins. Dès que l'appareil a été retiré des jambes, l'enfant a bénéficié des soins de kiné/réadaptation fonctionnelle jusqu'à la guérison actuelle. Actuellement, **GI. A D.** suit les études en 1ere année primaire.il se rend a l'école à pied et aucun enfant ne l'appelle plus "KIMUGA". Les parents suivent l'enfant dans la lecture et il parvient à lire les voyelles et les syllabes. Il joue bien avec les autres enfants à la maison et à l'école. **GI. A.D.** est épanouie. Il est propre au niveau du corps et porte des habits propres.

---

<sup>1</sup> Pour plus de confidentialité, nous avons opté de ne pas citer leurs noms. Nous utilisons leurs initiales

▪ **Récit de A. IR. (Domaine de l'emploi et revenu/ moyens d'existence)**

A. IR., âgée de 22 ans est sourde et issue d'une famille très pauvre avec un père qui a un comportement bizarre jusqu'à le confondre à un déficient mental. **A. IR** avait terminé la formation professionnelle en couture sanctionnée par un certificat. Mais cette fille a vu que ce n'est pas le métier pour sa vie. L'OP ODAG a apprécié les talents de l'équipe des jeunes sourds et Alida est devenue la cheftaine de file au moment où ils apprenaient le métier de fabricant de savon. Le formateur artisan de Rutegama a été approché par l'OP ODAG pour venir à Gitega donner un stage de perfectionnement en fabrication artisanale de savon. C'est ainsi que **A. IR** a appris aussi la transformation des produits alimentaires tels la farine de soja en boulettes, en lait et en beignets. Actuellement, **A. IR** et ses collègues sourds produisent pour la Vente.

▪ **Récit de T. NI. (Domaines fonctionnalité-santé, éducation santé et entourage stimulant tous réunis)**

**Avant l'appui**, originaire Commune Mugamba en zone Vyuya et colline Gasenyi, 16 ans, **T. NI.** avec jambe droite amputée suite à un accident de chute sur un avocatier et il a risqué d'attraper le cancer suite au mauvais traitement de la plaie. **Après l'appui**, avec l'appui de l'OP UPHB, **T. NI.** a été identifié par le chargé des appuis de cette organisation dans la commune Mugamba de la province Bururi. Le jeune **T. NI.** a d'abord bénéficié de la chirurgie avec amputation de jambe pour soigner la plaie cancérogène. Ainsi, l'opération réussie, il a été ensuite appareillé de prothèse. La santé étant bonne, **T. NI.** a été admis en 1<sup>ère</sup> année primaire au Saint KIZITO. Et pendant les vacances, il rentrait en famille pour son intégration familiale. Par après, **T. NI.** la famille où il participe à la vie quotidienne comme tout membre de la famille et communauté voisine : garder les chèvres, faire la vaisselle et cuisine et participer aux fêtes en famille et communauté. Il joue avec les enfants de son âge. Appuyé encore par l'OP UPHB en scolarisation à l'ECOFO non loin de son domicile, **T. NI.** réussit déjà aux interrogations en 7<sup>ème</sup> ECOFO : 18 /20 en Mathématiques, 18/25 en Anglais et c'est en Kirindi où il éprouve quelques problèmes (accents = ubwatzuzo en Kirundi.). **T. NI.** est un garçon bien épanoui en famille et communauté.

▪ **Récit de M. RA. (Domaine de la fonctionnalité santé)**

**M. RA.**, une fille IMC âgée de 17 ans vivant en Mairie de Mairie de Bujumbura, commune urbaine de Ntakangwa et Quartier populaire de Kinama 9<sup>ème</sup> Avenue N<sup>0</sup>44. Sa mère, d'une soixantaine d'année, elle-même avec des problèmes moteurs suite à son âge dit que sa fille ne pouvait pas tenir debout, elle marchait à quatre pattes et dépendait des autres en famille pour ses besoins. C'est à 3 mois que le problème handicap (IMC) est apparu. Pour son déplacement, on devrait porter **M. RA.** au dot elle

ne pouvait pas parler ni jouer avec les autres enfants. C'était un fardeau pour les membres de la famille, **M. RA.** est le 9eme enfant sur 10 en famille.

Avec l'appui de la Communauté des Eglises Emmanuel (OP), la mère de **M. RA.** apprécie que sa fille joue avec les enfants du quartier même si ses mouvements sont encore limités. Elle dit a beaucoup participe aux réunions de sensibilisation organisées par l'OP. C'est en ce moment qu'elle a décroché l'appui pour son enfant, estime la mère de **M. RA.** Quand, nous sommes arrivés, **M. RA.** était aux soins. Mais sa mère nous a présenté la situation actuelle de sa fille : **M. RA.** se fait nourrir, parle, prononce des noms des enfants avec qui elle joue ou envoie lui acheter quelque chose à la boutique quand elle a en main de l'argent. Sa mère la conduisait pour les soins de kiné/réadaptation au Centre du jour Akamuri depuis 12 ans où elle apprenait aussi des techniques élémentaires. Pour le moment, sa grande sœur qui s'en occupe beaucoup. Elle n'apprécie que **M. RA.** s'habille d'elle-même quand il faut changer ou réclame pour appui cela et fait aussi sa toilette, elle-même.

Après, les visiteurs sont retournés pour échanger face à face avec l'enfant en question. Ils l'ont trouvé **M. RA.** propre et assise sur un bloc ciment en bonne position. Elle les a accueillis, les ont souris, leur ont parlé en peu, a joué avec eux et prononcé les noms des enfants de son quartier.

La mère de **M. RA.** est réticente de plaider auprès de l'administration locale pour la protection sociale de son enfant bien qu'elle est dans le besoin. Il y aussi problèmes d'accessibilité physique à l'entrée du domicile (des escaliers). Elle a besoin des béquilles et des barres parallèles à aménager à son domicile pour ses exercices de verticalisation afin qu'elle habitue à tenir debout pendant longtemps et à améliorer sa marche.

## **II. 1. 1. 4. Les principales réalisations en matière de la Création de réseau, du lobbying et du plaidoyer**

### **II. 1. 1. 4. 1. La campagne Tirer la sonnette, édition 2017**

Il y a eu une réunion pour l'orientation stratégique des OP leaders dans l'organisation de la campagne –Tirer la sonnette pour le plaidoyer pour l'accès équitable à l'éducation en faveur des enfants handicapés. Cette orientation stratégique consistait à cibler les parties prenantes et à identifier les activités-clés de la campagne de plaidoyer. Il s'agissait également de réfléchir les nouveautés et la plus value de cette campagne par rapport aux 2 années antérieures. Ainsi, les parties prenantes à cette campagne ont été les autorités scolaires, les enseignants, les autorités administratives, les élèves avec handicap et ceux sans handicap, les représentants des parents d'enfants handicapés, les OPH et les médias. Les membres du parlement, du gouvernement et les institutions étatiques en charge des questions de l'éducation comme la cellule Education Inclusive et

Handicap International ont été impliqués dans l'organisation de la campagne comme parties prenantes-clés.

Concernant les résultats de cette activité, il y a lieu de noter que :

- Sur 12 OP, 8 se sont investies dans la campagne de plaidoyer en faveur de l'éducation des enfants handicapés en démontrant qu'ils sont capables et qu'il faut plutôt lever les obstacles à savoir les préjugés des membres de la communauté à commencer par la famille. Sur les 8 OP, 5 sont de la région Ouest à savoir Centre Akamuri, ODDBU, Communauté des Eglises Emmanuel, UPHB et Sœurs Annonciades et 3 autres OP associées sont Jeho Kuki, ODEDIM et Bene Mariya dans la région Nord ;
- L'organisation de la campagne a été appréciée comme étant pertinente par les partenaires dont HI avec comme indicateur une convention de financement de HI signée avec OPS UPHB pour appui financier à la campagne-Tirer la sonnette pour un montant de BIF 2 267 400. L'OPS UPHB a aussi bénéficié de HI d'un appui institutionnel constitué de documents suivants : Politique Nationale de Protection de l'Enfance, de protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels auxquels elle a souscrit ;
- Des photos, des vidéos sur DVD, publi-reportage télévisé sur la RTNB et un article publié dans le journal de l'Agence Burundaise de Presse permettent d'avoir accès à l'information concernant l'événement Tirer la sonnette. Des vidéos et messages twitter et facebook de la campagne -Tirer la sonnette ont été instantanément transmis à différents partenaires ;
- La Conseillère au cabinet de la Ministre de l'Education Nationale et le Représentant du Senat ont fait des promesses intéressant l'inclusion scolaire nécessitant un suivi pour leur effectivité. Notons que la cellule Education Inclusive représentée dans l'organisation de la campagne par la Coordinatrice Adjointe est en charge de l'élaboration de la politique Nationale de l'Education Inclusive.

Enfin, l'OPS a fait une proposition de guide aux OP et partenaires pour le suivi général de la campagne de plaidoyer pour l'année scolaire 2017-2018 afin de déterminer l'effet que cette campagne aura produit avec un guide de suivi envoyé aux OP des régions Nord et Ouest.



**Vue des participants à la campagne tirer la sonnette, édition 2018 à Gihanga**

#### **II. 1. 1. 4. 2. Rencontre d'échange entre les OP et les OPH sur les entraves à l'inclusion sociales**

Pour bien cibler les domaines de lobbying /plaidoyer, une rencontre a eu lieu au Centre Tereziya de Gitega en date du 23/08/2017. Les OP et OPH devraient échanger sur les entraves à l'inclusion sociale des personnes handicapées spécialement les enfants handicapés et les bienfaits de leur inclusion. Ceci est une application des formations en RBC qui incluait la formation en lobbying/plaidoyer.



**Vue des participants à cette rencontre d'échanges entre OP et OPH**



#### **II. 1. 1. 4. 3. Atelier du soir de suivi du Projet de loi 1 avec thème du jour « Projet de loi cadre organique régissant les droits des personnes handicapées au Burundi ».**

Un atelier de grande portée pour le lobbying/plaidoyer a été réalisé le 25/08/2017 à l'hôtel BELAIR auprès du Ministre de Tutelle, des honorables parlementaires, des personnalités de la Présidence de la République et du Secrétariat Général du Gouvernement et de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'homme (CNIDH) ; au total 12 personnalités en charge des lois. Du côté des plaidoyers, l'OPS UPHB était associée à la FAPHB et RCPHB pour la cause d'une mise en place d'une loi qui apporte du mieux dans le cadre de vie des personnes handicapées au Burundi, au total 12 personnalités ayant de l'expertise en lobbying/plaidoyer. Vingt-quatre personnalités ont répondu à ce grand rendez-vous.

En bref, les responsables des Organisations des personnes handicapées ont félicité le Gouvernement pour toutes les avancées dans la promotion des droits des personnes handicapées du Burundi : ce fut l'occasion de fêter le 3<sup>ème</sup> anniversaire de la ratification de la CRDP et de remercier le Gouvernement du pas franchi en date du 10 Août 2017 avec l'adoption du projet de loi portant fixation des règles relatives à la condition de la personne handicapée. Toutefois, il a été constaté qu'il était possible, voire indispensable, de veiller à ce que les priorités des personnes handicapées soient prises en compte dans la loi définitive de façon que leur cadre de vie soit amélioré. L'amendement du projet de loi devrait être fait pour cette cause. Les échanges ont pris une allure de lobbying/plaidoyer de façon que les honorables personnalités présentes ont pris des engagements favorables à l'amendement du projet de loi adopté le 10 Août 2017. Il y a encore d'autres étapes pour ce projet de loi comme le prévoit le règlement dans les institutions législatives, elles ont le droit d'amender les lois sur base des priorités (les besoins réellement ressentis) en faveur du groupe-cible concerné.

#### **II. 1. 1. 4. 4. Atelier de sensibilisation et plaidoyer auprès des parlementaires de la commission sociale et du personnel-clé de l'Assemblée Nationale du 16 au 17/10/2017.**

Cet atelier était centré sur les priorités des personnes handicapées à intégrer dans le projet de loi adopté par le Gouvernement. Les résultats de cet atelier ont été des recommandations allant dans le sens d'amender ce projet de loi soumis au Parlement par le Gouvernement. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issue de cet atelier de 2 jours à savoir:

▪ **A l'Assemblée Nationale:**

- Sensibiliser les autres parlementaires sur la problématique des personnes handicapées ;
- Rendre les articles du projet de loi sur la protection des droits des personnes handicapées plus clairs pour faciliter l'exploitation ;
- Appuyer les députés membres de la commission sociale à faire une visite dans quelques Centres de handicapés du Pays ;
- Aider à ce que le projet de loi cadre soit voté en y intégrant différentes préoccupations des personnes handicapées non tenues en considération ;
- Chaque parlementaire, élu du peuple devrait s'intéresser particulièrement aux conditions de vie des personnes handicapées, contribuer à leur identification en collaboration avec l'administration locale ;
- Faire en sorte que la loi électorale spécifie sur les personnes handicapées afin que le Chef de l'Etat élu les nomme au Parlement voire au Sénat ;
- Voter une loi contraignant les parents à faire inscrire les enfants à l'école pour que les groupes vulnérables (personnes handicapées et les Batwa) bénéficient de la gratuité des efforts du Gouvernement;
- Intégrer d'autres besoins plus essentiels au projet de loi notamment en rapport avec la santé ; l'éducation, l'emploi et tout accès aux services sociaux de base ;
- Accélérer la mise en place d'une loi spécifique protégeant les personnes handicapées au Burundi.

▪ **A la Commission saisie au fond:**

- Formuler les doléances en articles et les intégrer dans le projet ou loi pour améliorer les conditions des personnes handicapées ;
- Accepter d'analyser et d'intégrer les amendements qu'emmèneraient d'autres intéressés en vue d'améliorer le sort des personnes handicapées ;
- Considérer le draft initial et choisir certains articles intéressants élagués par le Gouvernement;
- Faire une descente sur terrain pour se rendre compte de la situation sociale des personnes handicapées et en tenir compte lors de son analyse et adoption.

▪ **Au Gouvernement:**

- Exiger aux établissements où les personnes handicapées fréquentent souvent de construire en adaptant leurs immeubles à l'accessibilité de leurs établissements pour les personnes handicapées ;
- Créer une possibilité d'ouvrir aux handicapées l'accès à l'emploi ;

- Accepter la Cooptation d'un Représentant des personnes handicapées à l'Assemblée Nationale ;
- S'intéresser à la satisfaction des besoins des personnes handicapées comme c'est fait pour les personnes dites « valides » ;
- Exonérer les produits destinés à l'assistance des personnes handicapées ;
- Protection et soutien des personnes handicapées ;
- Mettre en place un fonds spécial pour aider les personnes handicapées ;
- Organiser une visite à l'étranger pour s'assurer de la situation des personnes vivant avec le handicap dans les différents pays ;
- Appuyer les personnes vivant avec le handicap dans leurs activités de développement ;
- Insister sur la représentation des personnes handicapées dans les instances de prise de décision ;
- Prendre la thématique handicap comme une question transversale ;
- Mettre en place un Fonds de soutien aux personnes handicapées au Burundi ;
- Promouvoir l'interprétariat en langues des signes pour les sourds muets surtout à la Télévision nationale et dans les écoles ;

▪ **A l'UPHB et d'autres Organisations des personnes handicapées:**

- Sensibiliser la communauté sur les besoins des personnes handicapées ;
- Mobiliser les personnes handicapées sur la défense de leurs droits ;
- Impliquer les personnes non handicapées dans leur mouvement de plaidoyer ;
- Approcher et collaborer avec le parlement en passant par la Commission sociale de l'Assemblée Nationale afin d'enrichir les articles proposés ;
- Prévoir des descentes conjointe avec les parlementaires dans des centres et les organisations des personnes handicapées ;
- Plaider toujours pour leurs droits à travers les émissions radiodiffusées en rapport avec les problèmes auxquels les personnes handicapées font face ;
- Mobiliser des financements pour la mise en œuvre d'une descente sur terrain afin de s'enquérir de la situation sur terrain ;
- Sensibiliser les parents à scolariser leurs enfants handicapées ;
- Penser aussi à impliquer les honorables sénateurs pour ce genre de sensibilisation ;
- Inviter également les représentants du ministère de la santé pour les activités en faveur des personnes handicapées.

## **II. 1. 1. 4. 5. Adoption du projet de loi par les honorables parlementaires et signature du décret-loi portant promotion et protection des droits des personnes handicapées au Burundi.**

Le nouveau projet de loi qui a été présenté par le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires sociales et du Genre a été voté par le parlement à 100% en date du 14/12/2017 en tant que : « **Projet de loi portant promotion et protection des droits des personnes handicapées au Burundi** », une séance à laquelle le Directeur Exécutif de l'UPHB, a participé comme observateur. Ce projet de loi a été déjà adopté par le Senat burundais au mois de décembre 2017 et un décret-loi n°1/03 du 10 janvier 2018 portant promotion et protection des droits des personnes handicapées au Burundi a été signé, et donc promulgué, par Son Excellence le Président de la République.

## **II. 1. 1. 5. Les principales activités réalisées dans le cadre du développement des capacités de l'UPHB**

En vue de renforcer les capacités de l'UPHB, les activités suivantes ont été réalisées :

- Formation stratégique des membres du Comité Exécutif de l'UPHB sur de mobilisation des fonds du 20 au 22 /9/2017 ;
- Planification stratégique pour l'OPS UPHB 2018-2022 du 1er au 5/10/2017;
- Un transfert des compétences acquises aux autres membres de l'UPHB a eu lieu le 8/10/2017 lors d'une séance de restitution avec des recommandations pour le suivi.
- Visite d'échange d'expériences entre l'OPS UPHB et l'OPS NUDOR du Rwanda sur les chances de succès pour l'implémentation de la RBC: Défis/opportunités et solutions aux défis du 30/10 au 4/11/ 2017;
- Validation du plan stratégique UPHB 2018-2022 en date du 5 /12/2017.

## **II. 1. 2. PROJET CENTRE D'ENCADREMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES JEUNES HANDICAPES**

### **II. 1. 2. 1. Introduction**

Pour pouvoir établir des conditions lui permettant d'avancer vers l'atteinte de son objectif principal qui est celui de contribuer à l'amélioration de la vie socio-économique des personnes handicapées, l'UPHB, à travers le Projet Centre d'Encadrement Socioprofessionnel des Jeunes Handicapés mis en œuvre depuis le deuxième semestre de 2013, a réalisé des activités de formation (en entrepreneuriat, fonctionnement des IMF, droits des personnes handicapées, compétences à la vie, santé reproductrice)

d'accompagnement des jeunes handicapés, d'organisation des rencontres avec les parties prenantes dans les activités d'insertion socio-économique.

Avec cette année 2017, ce projet était dans sa 3<sup>ème</sup> phase et avait pour objectif général de « *Contribuer à l'amélioration de l'environnement politique national en matière d'Insertion socio économique des Jeunes handicapés* » et un autre spécifique postulant que d'ici fin 2017, plus de 75% des jeunes handicapés dans les zones du projet devraient être insérés économiquement et socialement.

Les résultats justifiant l'atteinte de ces objectifs ont été obtenus grâce à la mise en œuvre de certaines activités. Les activités prévues ont concerné essentiellement les groupes cibles principaux du projet à savoir les jeunes handicapés à former et accompagner, ainsi que les partenaires pouvant faciliter la consolidation des acquis en matière d'insertion socio-économique des jeunes handicapés bénéficiaires du projet.

Des activités non prévues au niveau du plan ont également été menées surtout celles réalisées essentiellement par les partenaires et dans lesquelles l'UPHB a été invité et répondu positivement dans le cadre du respect des principes de coopération et de complémentarité entre elle et les autres organisations pour l'intérêt et le bien-être des personnes handicapées.

## II. 1. 2. 2. Contexte de mise en œuvre de ce projet pour 2017

Au début de l'année 2017, une mauvaise situation économique était signalée comme risque pouvant influencer négativement sur les résultats attendus. Depuis cette période, la situation économique ne s'est pas encore normalisée pour parler réellement d'existence de conditions socio-économiques favorables à l'insertion socio-économique des personnes handicapées. L'inflation a continué à être galopante (17,6% à fin octobre 2017), les prix ont continué à augmenter, les revenus ont fortement diminué ; ce qui a réduit les possibilités d'accéder aux soins santé (cherté des soins pour les enfants de plus de 6 ans), de mobilité (cherté du matériel de mobilité) et d'éducation (cherté du matériel scolaire non subventionné par l'Etat

L'autre risque était à situer au niveau législatif. En effet, l'année prend fin sans que les mesures d'application de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées au niveau national ne soient mises en place. L'absence de ces mesures induit celle d'une politique nationale qui devrait guider les interventions en matière d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Le retour progressif de la sécurité a néanmoins permis aux bénéficiaires de reprendre les activités et certaines stratégies ont été prises par l'équipe du centre de services et les bénéficiaires eux-mêmes. Parmi ces stratégies, il y a lieu de citer la diversification des sources des recettes ainsi que, pour ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas envie de

travailler avec les IMF, la constitution des caisses de solidarité pour faciliter l'accessibilité aux liquidités suite à l'obtention de quelques crédits. La mobilisation des intervenants en matière d'insertion socio économique des jeunes en général a permis aux jeunes handicapés d'élargir les opportunités d'accéder aux services semblables à ceux du Centre de services ( Ex : ONG locale ADISCO,) cela s'ajoute aussi à la production des documentaires audio visuels visant la sensibilisation des PTFs sur la vie socio économique des personnes handicapées en vue de soutenir le Centre de services.

Les activités réalisées et leur niveau de réalisation sont consignés dans le tableau ci-dessous présenté :

## II. 1. 2. 3. Présentation de l'état de réalisation des activités du projet

Objectif	Indicateur identifié comme une preuve de réussite ou de défaut de réussite	Etat observé de réalisation de l'activité	Observations
<b>Objectif général :</b> Contribuer à l'amélioration de l'environnement politique national en matière d'Insertion socio économique des Jeunes handicapé			
<b>Objectif spécifique :</b> D'ici fin 2017, plus de 75% des jeunes handicapés dans les zones du projet sont insérés économiquement socialement:			
<b>Résultats</b>			
<b>Résultat I : Les capacités des acteurs clés de la mise en œuvre de ce projet sont renforcées</b>			
<b>Activité I. 1 :</b> <i>Formation des membres des cellules d'insertion</i>	90% (18, sur 20 prévus, des membres des cellules d'insertion ont été formés)	Activité terminée au 1 <sup>er</sup> semestre	Suite aux critères de sélection, le nombre de jeunes handicapés identifiés et formés a été de 18 sur les 20 escomptés.
<b>Activité I. 2 :</b> <i>Réunions d'échange d'expérience des membres des cellules d'insertion</i>	100% de réalisation	Activité terminée	Quatre réunions se sont au bureau/siège de l'UPHB et 4 autres sur terrain dans les zones d'intervention du CS
<b>Activité I. 3 :</b> <i>Appui aux membres des cellules d'insertion</i>	100% de réalisation pour les activités formation et environ 50% pour l'équipement.	Activité terminée	Une partie du montant prévu pour l'équipement (achat des bicyclettes et ou tricycles) a été affecté après l'adaptation du budget (salaire du personnel)

<p><b>Activité I. 4 :</b> <i>Formation sur le changement de comportement pour les jeunes déjà encadrés par le Centre de services</i></p>	<p>100% de réalisation : Des sessions prévues ont été réalisées.</p>	<p>Activité réalisée et terminée au 1<sup>er</sup> semestre (04/05/2017 à Ngozi et le 12/05/2017 à Bujumbura).</p>	<p>Formation très appréciée par les participants</p>
<p><b>Activité I. 5 :</b> <i>Formation de 25 nouveaux jeunes handicapés sur l'entrepreneuriat et les droits des personnes handicapées</i></p>	<p>91% de réalisation : Sur les 23 jeunes handicapés identifiés, 21 ont pu suivre et terminer la formation</p>	<p>Activité terminée au 1<sup>er</sup> semestre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'activité de formation s'est totalement déroulée mais ce sont 21 JH sur 23 identifiés qui ont pu suivre la formation. Les quatre qui n'ont pas participé se sont désistés au moment de la mise en œuvre de l'activité ;</li> <li>- Le groupe cible était composé de 6 sourds d' 1 mal voyant et d'1 valide et de 13 handicapés physiques</li> </ul>
<p><b>Activité I. 6 :</b> <i>Traduction des modules de formation en braille</i></p>	<p>100% de réalisation</p>	<p>Activité réalisée au second semestre</p>	<p>Trois modules principaux (entrepreneuriat, fonctionnement et compétences à la vie) ont été traduits comme prévus.</p>
<p><b>Résultat II : Les jeunes handicapés améliorent leurs activités économiques et ou accèdent à des emplois ordinaires</b></p>			



<p><b>Activité II. 1 :</b> <i>Organisation des concours pour les groupements de travail des jeunes handicapés encadrés par le centre de services</i></p>	<p>100% de réalisation</p>	<p>Activité terminée au 2<sup>ème</sup> semestre</p>	<p>Les groupements appuyés par une distribution des 4 machines à coudre ont été ceux estimés mieux organisés et mieux gérés, avec des potentialités de se développer davantage.</p>
<p><b>Activité II. 2:</b> <i>Accompagnement coaching</i></p>	<p>Réalisée à 90%</p>	<p>Activité faite durant les deux semestres</p>	<p>La majorité des JH fonctionnels ont bénéficié des visites d'accompagnement/coaching</p>
<p><b>Activité II. 3 :</b> <i>Organisation d'un atelier de réflexion des parties prenantes sur les progrès, les défis et les perspectives en matière d'insertion socio-économique des jeunes handicapés au Burundi.</i></p>	<p>Réalisée à 100%</p>	<p>Activité réalisée au 2<sup>ème</sup> semestre</p>	<p>L'activité a été combinée avec une autre organisée par l'OP UPHB portant sur une réflexion sur la prise en compte des besoins des personnes vivant avec handicap dans le code burundais du travail en cours de révision. 30 personnes ont participé à l'atelier</p>
<p><b>Activité II. 4 :</b> Stages de perfectionnement technique</p>	<p>Réalisation à 80%</p>	<p>Activité terminée en novembre 2017</p>	<p>Douze JH sur 15 prévus ont pu bénéficier des stages de perfectionnement professionnel</p>
<p><b>Activité II. 5 :</b> Stage pour JH diplômés</p>	<p>Réalisée à 80%</p>	<p>Activité terminée avec fin décembre 2017</p>	<p>L'activité était prévue pour 10 JH diplômés mais seulement 8 ont pu les</p>

			suivre. Les deux autres n'ont pas eu où faire des stages suite aux réticences des employeurs. La réduction du nombre es survenu après l'adaptation du budget
<b>Activité II. 6 :</b> <i>Identification des jeunes handicapés chômeurs</i>	54 chômeurs handicapés ont été identifiés jusque fin 2017	Activité terminée avec décembre 2017	Cette activité a été confiée aux membres des cellules d'insertion. Elle continuera les années prochaines si des financements sont disponibles
<b>Activité II. 7 :</b> <i>Organisation des activités sportives pour l'épanouissement des jeunes encadrés par le Centre de services</i>	66,6% de réalisation	Activité réalisée	Deux activités sportives sur les 3 prévues ont eu lieu, une au 1 <sup>er</sup> semestre et une autre au second semestre. Suite à la non disponibilité liée aux fêtes de fin d'année chez les jeunes du Centre, la 3 <sup>ème</sup> activité n'a pas pu lieu prévu mois de décembre.
<b>Activité II. 8 :</b> <i>Organisation des séances de certification des compétences des jeunes exerçant les métiers par le service</i>	100% de réalisation	Activité réalisée au cours du 2 <sup>ème</sup> semestre	14 jeunes handicapés ont été certifiés par l'autorité compétente

habilité			
<b>Activité II. 9 :</b> <i>Création des clubs en langue des signes dans les communautés où sont basés les jeunes sourds encadrés par le Centre de services</i>	100% de réalisations	Activité réalisée au 2 <sup>ème</sup> semestre	3 clubs avaient été prévus et tous ont été animés
<b>Activité II. 10. :</b> <i>Etude de faisabilité pour la création d'un fond d'insertion socio économique des jeunes handicapés ;</i>	100% de réalisations	Activité réalisée au 2 <sup>ème</sup> semestre	Le rapport sur cette activité a été produit. Ça reste la vulgarisation auprès de différentes parties prenantes.
<b>Résultat III :</b> Les droits des personnes handicapées sont promus par la communauté			
<b>Activité III. 1 :</b> <i>Organisation d'une réunion d'échanges avec les leaders communautaires sur l'approche RBC en vue de contribuer à l'insertion socio économique des jeunes</i>	100% de réalisation de l'activité	Activité terminée.	Elle a eu lieu le 05/04/2017. Il y a eu 30 participants

handicapés;			
<p><b>Activité III. 2 :</b> Réunion d'échange sur la relation entre les Objectifs du Développement Durables (ODD) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées à l'intention des décideurs et des partenaires techniques et financiers + <b>Activité III. 3 :</b> Organisation des réunions d'échanges entre l'UPHB et les équipes des ministères clés en vue d'évaluer la mise en œuvre des conventions de partenariat;</p>	100% de réalisation	Réalisées au 2 <sup>ème</sup> semestre	Les deux activités ont eu lieu le même jour car le groupe cible était le même dans le but de maximiser les résultats de deux activités.
<p><b>Activité III. 4 :</b> Appui à la célébration des journées thématiques</p>	100% de réalisation	-	Les journées thématiques ont été JIF, Journée Internationale dédiée à la canne blanche, Journée Internationale pour la personne handicapée

## **II. 1. 2. 4. Les défis pour l'insertion socio économique des personnes**

La situation économique qui reste précaire pour les populations vulnérables dont les personnes handicapées, la persistance des croyances obscurantistes qui limitent l'accès à la participation sociale et économique pour ses personnes handicapées, le manque d'infrastructures adaptées etc. sont entre autres les principaux défis à relever pour que les droits des personnes handicapées soient réellement promus. Néanmoins, il y a lieu d'espérer une meilleure situation dans l'avenir consécutivement à la promulgation de la loi interne protégeant et promouvant ces droits. Suite à ce cadre légal favorable, il n'y a pas de doute que les intervenants en matière d'handicap vont s'engager beaucoup plus.

## **II. 1. 3. PROJET D'APPUI A L'AUTONOMISATION DES PERSONNES HANDICAPEES PAR UNE FORMATION ET UNE INSERTION PROFESSIONNELLE EN METIERS INNOVANTS (PISCCA)**

### **II. 1. 3. 1. Introduction**

Le projet « *Appui à l'autonomisation des personnes handicapées par une formation et une insertion professionnelle en métiers innovants* » qui fait objet de ce rapport s'inscrit dans cette logique de favoriser l'insertion socio-économique. Ce projet qui est en train d'être mis en œuvre par le Centre de services de l'Union des Personnes Handicapées du Burundi est le résultat d'une collaboration entre cette organisation des personnes handicapées et l'Ambassade de France via son projet " PISCCA" qui a disponibilisé les moyens financiers nécessaires. La mise en œuvre de ce projet est une contribution innovante de l'UPHB pour que les personnes handicapées ciblées puissent atteindre l'autonomisation et participer comme tous les autres citoyens à la vie sociale et économiques dans leurs communautés respectives.

### **II. 1. 3. 2. Résumé exécutif**

Pour la première phase, vingt bénéficiaires du projet devraient être identifiés en Mairie de Bujumbura, formés par des artisans locaux compétents et équipés pour produire, avoir des revenus et s'insérer ainsi petit à petit socio économiquement. Une bonne identification des bénéficiaires et des artisans, une formation pratique en métiers innovants et sur des thèmes choisis (entrepreneuriat, fonctionnement des Institutions de Micro Finance, les droits relatifs à l'handicap, les compétences à la vie courante, la santé reproductive) susceptibles d'aider les jeunes à s'adapter socio-économiquement ainsi qu'un octroi des kits de démarrage constituaient donc les points clés de ce projet

Avec la mise en œuvre, 20 jeunes vivants avec handicap ont été identifiés mais seulement 18 ont suivi les formations et ont bénéficié des kits de démarrage. Les deux jeunes vivant avec handicap qui n'ont pas été formés alors qu'ils étaient identifiés n'ont pas bénéficié des appuis du projet car l'équipe du centre n'a pas pu trouver des artisans

formateurs disponibles pour leur formation, le Centre de services continue à les chercher surtout en hôtellerie et soudure. Pour les garanties nécessaires pour un bon déroulement des formations en métiers innovants, les prestations des artisans locaux sont intervenues après signature des contrats. Une formation dans les thèmes cités au niveau du premier paragraphe a aussi été organisée. La formation en divers thèmes complémentaires a été faite par les cadres du Centre de services. Des résultats du pré-test et du post-test laissent entrevoir une valeur ajoutée de cette formation. Un suivi et évaluation a aussi été fait par l'équipe du centre de services.

### II. 1. 3. 3. Stratégies de mise en œuvre du projet

Ces stratégies concernent surtout l'identification et l'adoption de mesures favorisant l'atteinte des différents objectifs du projet.

#### **II. 1. 3. 3. 1. Au niveau des bénéficiaires**

La liberté et la volonté d'adhérer au projet pour les bénéficiaires ont été des facteurs très importants car l'équipe du Centre de services de l'UPHB les a considérées comme étant des gages de base de la réussite de la mise en œuvre du projet. Des conditions devraient être remplies pour qu'ils puissent trouver des occasions de s'exercer et même gagner un peu d'argent au cours même de la période d'apprentissage comme cela a été le cas pour les jeunes formés en réparation de téléphones mobiles. Enfin, il y a une volonté que ces jeunes travaillent en groupements après la formation ; raison pour laquelle la formation a aussi été en groupements. Pour avoir des bénéficiaires de qualité, certains critères pour accéder aux appuis du projet avaient été fixés notamment le fait de savoir lire et écrire et de mieux, avoir fait quelques études.

#### **II. 1. 3. 3. 2. Au niveau des artisans locaux**

Les artisans locaux étaient ceux opérant dans des lieux de grande affluence. Pour éviter de grandes dépenses liées aux honoraires des artisans locaux qui ne devraient pas être nombreux, les bénéficiaires des formations ont été groupés par secteur de formation de sorte que ceux du même secteur devraient être formés par un seul maître artisan, exception faite pour l'équipe des sourds à former en couture qui nécessitent un spécialiste du langage des signes pour les former. Ainsi, les prestations de formation ont été faites par 6 artisans locaux dont 2 en couture, 1 en réparation des téléphones mobiles, 1 en réparation des appareils électroniques, 1 en services de cleaning et 1 en coiffure pour dames. Les maîtres artisans en métiers innovant devraient aussi remplir certaines qualités notamment : un équipement de leurs ateliers nécessaire et suffisants pour les formations envisagées.

#### II. 1. 3. 4. Matériels produits dans la période en examen

Les matériels produits portent surtout sur les modules adaptés au groupe cible et autres outils nécessaires qui sont les suivants :

- Modules de formation en entrepreneuriat adapté au groupe cible
- Module de formation en micro finance ;
- Module de formation en droits relatifs à l'handicap
- Module sur les compétences à la vie courante ;
- Guide d'identification des jeunes handicapés bénéficiaires du projet ;
- Fiche d'évaluation des apprenants

## II. 1. 3. 4. Niveau d'atteinte des objectifs du projet pour cette 1<sup>ère</sup> phase

<b>Objectifs du projet pour la première tranche :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former 20 jeunes handicapés en métiers innovants, leur faciliter l'accès à l'emploi ou les outiller matériellement afin qu'ils soient en mesure de poursuivre durablement et d'une manière rentable leurs activités économiques sans besoin d'assistance supplémentaire ;</li> <li>▪ Créer un environnement favorable à l'insertion socio-économique des personnes handicapées (continu pour la 2<sup>ème</sup> tranche)</li> <li>▪ Partager cette expérience en matière d'appui à l'autonomisation des jeunes handicapés par l'apprentissage et la pratique des métiers innovants avec d'autres intervenants en matière d'insertion socio-économique. (continue pour la deuxième tranche)</li> </ul>			
<b>Résultats :</b> Les personnes handicapées améliorent leurs conditions de vie afin d'arriver à une autonomisation effective ;			
<b>Activités (prévues pour cette première phase)</b>	<b>Indicateur identifié comme une preuve de réussite ou de défaut de réussite</b>	<b>Etat observé de la réalisation des activités</b>	<b>Sources de vérification de réalisation de l'activité</b>
<b>Activité 1 :</b> Elaboration d'un guide d'identification des jeunes handicapés bénéficiaires du projet	Activité réalisée à 100%	Activité terminée	Fiche/guide élaborée
<b>Activité 2 :</b> Identification des bénéficiaires et des artisans locaux	Activité réalisée à 100%	Activité terminée	Listes des 20 bénéficiaires et celle des 6 maitres artisans
<b>Activité 3 :</b> Formation proprement dite des 20 jeunes identifiés avec une durée de 4 mois	Activité réalisée à 90% (2 jeunes identifiées n'ont pas participé à la formation suite à la non disponibilité des artisans formateurs	Activité terminée	Rapport d'évaluation des apprenants
<b>Activité 3 :</b> Encadrement de ces jeunes pendant la formation par	100% de réalisation	Activité terminée	Fiche de visite des jeunes handicapés sur les lieux de



l'équipe de l'UPHB			formation, photos prises lors des visites
<b>Activité 4 :</b> Renforcement des capacités des jeunes lauréats en gestion, fonctionnement des IMFs, droits des personnes handicapées, compétences à la vie et gestion des organisations des groupements	80% de réalisation (le module sur la gestion et l'organisation des groupements sera exploité lorsque les bénéficiaires auront déjà constitué des groupements)	Activité terminée pour les 4 autres modules	Modules de formation, images prises lors de formation.
<b>Activité 5 :</b> <b>Distribution</b> des kits de démarrage pour les lauréats des formations technique et leur accompagnement coaching	45% de réalisation car les Kits pour les lauréats en couture ont été acheté	Activité en cours	Liste des bénéficiaires
<b>Activité 6 :</b> Identification des jeunes handicapés de l'intérieur bénéficiaires de la deuxième phase du projet	90% réalisés car sur 20 jeunes prévus, on a déjà identifié 18 ( 10 à Gitega et 8 à Ngozi)	Activité presque finalisée	Liste des bénéficiaires

### II. 1. 3. 5. Présentation détaillée de ces activités réalisées

Les activités essentielles prévues et réalisées ont été l'identification des jeunes handicapées bénéficiaires du projet ainsi que celle des maitres artisans, les différentes formations, les activités de renforcement des capacités, le suivi évaluation des activités de formation, la distribution des kits de démarrage ainsi que l'identification des jeunes handicapés bénéficiaires de la deuxième phase du projet.

#### II. 1. 3. 5. 1. Identification des bénéficiaires et des maitres artisans

## **II. 1. 3. 5. 1. 1. Identification des bénéficiaires principaux du projet (Jeunes handicapés à former)**

Les critères d'identification étaient que ces soient porteurs d'handicap, qu'ils aient fréquenté au moins l'école primaire et qu'ils aient la capacité et la volonté d'apprendre les métiers innovants proposés ainsi qu'accepter les conditions matérielles (les moyens financiers disponibles pour eux) et organisationnelles (le nombre de jours et heures à respecter) de mise en œuvre du projet. Le nombre de bénéficiaires pour tout le projet devra être 40 dont 20 pour la première phase couverte par ce rapport. Pour cette dernière, les jeunes devraient provenir de Bujumbura et ses environs et pour la 2<sup>ème</sup> phase, ils seront de l'intérieur du pays.

Les pistes d'identification ont essentiellement été les membres des cellules d'insertion mis en place par le Centre de services de l'UPHB et qui sont déjà opérationnels. En guise d'information, ces membres des cellules d'insertion accompagnent les personnes handicapées en activité au niveau de leurs communautés pour les renforcer afin d'améliorer les opportunités d'accès au revenu.

Des données sur ces jeunes handicapés porteurs d'handicap qui bénéficient du projet sont présentées dans le tableau annexé à ce rapport.

## **II. 1. 3. 5. 1. 2. Identification des maitres artisans**

Les maitres artisans identifiés l'ont été dans les communautés où vivent les jeunes handicapés. La plupart d'entre eux avaient déjà collaboré avec le Centre de service dans les activités de stage de perfectionnement technique et dont les compétences sont donc reconnues par ce Centre. L'équipement de leurs ateliers et l'acceptation attestée par des contrats dûment signés ont été les deux autres facteurs qui ont été pris en compte pour les identifier.

Ces contrats mentionnent les tâches suivantes leur incombant :

- Accueil fraternel des jeunes handicapés dans l'atelier ;
- Une séance d'évaluation pré-test et post-test des jeunes handicapés dans l'atelier
- Emplacement des jeunes handicapés qui répond à leurs besoins spécifiques ;
- Encadrement technique régulièrement assuré avec des matériels didactiques suffisants ;
- Rendre compte aux responsables du Centre de services de l'UPHB tout manquement et ou irrégularité constaté de la part de ces jeunes handicapés sur le lieu de travail ;

- Un rapport de formation mentionnant nécessairement l'amélioration technique acquise par les bénéficiaires est à remettre à l'équipe du centre à la fin de la formation ;
- Organisation d'une séance de démonstration de maîtrise par les bénéficiaires de cette formation, à l'atelier même, de ces nouvelles ou complémentaires techniques apprises durant la formation.

## **II. 1. 3. 5. 2. Formation proprement dite des 18 jeunes sur les 20 identifiés**

### **II. 1. 3. 5. 2. 1. Formation en métiers innovants**

#### **❖ De l'organisation de ces activités de formation**

Selon les prévisions, les activités proprement dites des jeunes handicapés par les artisans locaux devraient débiter avec le mois d'août 2017. Un léger retard a été enregistré suite à certaines contraintes liées à l'identification des bénéficiaires et des artisans locaux ainsi qu'à l'explication du projet qui ont pris plus de temps que prévu.

Les secteurs de formation suivis sont le résultat d'une Analyse des Besoins en Formation (ABF) fait au départ qui a permis d'identifier les secteurs dans lesquels ces jeunes en situation d'handicap allaient être formés. Leurs souhaits ont été respectés car l'équipe du Centre de services a considéré cette donnée comme étant un facteur d'adhésion au projet de la part de ces jeunes. Dix huit jeunes sur les 20 identifiés sont donc en formation. Deux jeunes handicapés dont une qui avait opté pour l'hôtellerie et un autre pour la soudure attendent d'être affectés chez des maîtres artisans opérant dans ces secteurs respectifs.

En ce qui concerne l'organisation pratique, les jeunes handicapés ont pris part dans la détermination des horaires de formation avec le respect des consignes fixées de commun accord entre eux et les responsables de mise en œuvre du projet à savoir l'obligation de travailler au minimum cinq jours par semaine et cela au moins cinq heures par jour.

Au niveau pédagogique, des consignes ont été données aux maîtres artisans pour que des résultats soient atteints dans les délais requis. Il leur a été notamment demandé à ce que l'aspect pratique prime sur celui théorique.

## ❖ De la formation proprement dite

La formation a porté sur la coupe-couture, la réparation des téléphones portables, la réparation des appareils électroménagers, le clearing, la coiffure pour dame

### ▪ Formation en couture

Sept jeunes ont été en couture alors qu'elle est souvent prise comme un métier classique. En effet, elle est innovante dans la mesure où la formation sera axée sur les nouveaux modes en couture. En outre, la formation est en grande partie (5 sur 7) suivie par un groupe de jeunes sourdes que l'équipe du Centre de services n'a pas voulu exclure et ce n'est que dans ce secteur que l'on peut trouver des formateurs pouvant communiquer avec ces jeunes handicapés par le biais du langage des signes. Ces jeunes ont certaines compétences en technique d'information et de communication et avec l'appui de leur formatrice, ils comptent procéder à la publicité des produits issus de leurs activités de couture via l'internet pour vendre à un large public.

### ▪ Formation en réparation et maintenance des téléphones portables

Quatre autres jeunes handicapés ont été formés en techniques de réparation de téléphones portables. Ce métier a été choisi comme étant l'un des métiers les plus innovants aujourd'hui. En effet, le secteur de la téléphonie mobile a créé, au Burundi, de petits métiers qui permettent aux jeunes d'avoir directement des revenus. Les jeunes qui ont opté pour cette formation gagnent déjà un peu d'argent en réparant des téléphones alors qu'ils n'ont pas encore terminé cette dernière ; Ce qui est une preuve vers une réussite certaine.

### ▪ Formation en électronique

Le secteur de l'électronique a aussi été ciblé par deux jeunes. En effet, la réparation et la maintenance des appareils audio-visuels ainsi que celle de ceux électroménagers constitue un domaine qui manque encore des techniciens qualifiés. Ces jeunes e\*comptent installer à Gatumba un atelier de maintenance des appareils électroménagers et ou audio-visuels dans cette même localité.

### ▪ Formation en « cleaning »

Le secteur de « cleaning » a été choisi par 3 jeunes handicapés. C'est aussi un secteur innovant dans la mesure où de nouvelles constructions, habitations ou bureaux optent pour des pavements en carreaux et ou autres installations nécessitant des entretiens quotidiens. La formation initiale théorique a été faite par une société engagée par la BRARUDI, à savoir

« Total Cleaning Compagny (TCC). Chaque fois qu'une occasion se présente, les jeunes handicapés font de la pratique. C'est ainsi qu'en plus de la pratique faite au sein des bâtiments de la BRARUDI, elle-même, ils ont procédé au cleaning de la Maison d'œuvre située au Jardin Public à Bujumbura. Ces jeunes en formation espèrent trouver des emplois dans des sociétés de « cleaning » qui opèrent dans les villes surtout à Bujumbura.

#### ▪ **Formation en coiffure dames**

Deux jeunes filles handicapées ont, quant à elles, formés en « coiffures dames ». C'est un secteur innovant qui n'occupe pas encore beaucoup de jeunes filles (se sont les jeunes garçons, surtout congolais qui pratiquent ce métier) et ces dernières en formation espèrent monter leurs affaires à l'issue de cette dernière.

### **II. 1. 3. 5. 2. 2. Formation en thèmes transversaux**

La formation des jeunes handicapés en entrepreneuriat, en fonctionnement des micro finance, en droits des personnes handicapées et en compétences à la vie est une activité qui était prévue dans le cadre de ce projet. Elle a été suivie par tous les 18 jeunes handicapés qui ont fait la formation en métiers innovants.

#### ❖ **De l'appui en matériel de formation**

Comme prévu au niveau du projet, du matériel pour prendre occasionnellement des notes a été disponibilisé pour les jeunes handicapés en formation.

En somme, la formation s'est bien déroulée. Celle sur la gestion a permis de comprendre l'importance de savoir calculer et enregistrer les recettes et les dépenses ; celles sur le fonctionnement des IMF leur a donné des informations sur le pourquoi et le comment épargner ; celle sur les droits des personnes handicapées leur a permis de prendre conscience de la nécessité de défendre et de promouvoir ces droits et leur part dans cette lutte ; et celle sur les compétences à la vie courante a constitué un éveil des consciences pour éviter les dangers pouvant être engendrés par des comportements sexuels non responsables.

Il ya eu, enfin, souhait que d'autres formations/recyclages soient organisées ; qu'il y ait un accompagnement au niveau de la mise en pratique ce qu'ils ont appris ; que des activités sportives soient organisées comme cela a été le cas pour les autres formations.

### **II. 1. 3. 5. 2. 3. Distribution des kits de démarrage**

Comme prévu dans le projet, un kit de démarrage a été accordé disponible à chaque lauréat la fin de la formation à la hauteur des moyens disponibles. En principe, les métiers sensés innovants ont des avantages et des inconvénients surtout dans l'accès aux équipements qui sont chers ; d'où la possibilité de travailler en groupement pour accéder au kit. Seuls les lauréats en couture qui viennent d'avoir les machines à coudre ordinaire c'est-à-dire 7 jeunes sur 18 jeunes formés. Le reste bénéficiera leur kit au début de la deuxième phase du projet projeté à partir du mois de janvier.

### **II. 1. 3. 5. 2. 3. Suivi- accompagnement des jeunes en formation**

Elle a commencé dès la signature du protocole de financement par les activités préliminaires dont les formalités bancaires, les contacts avec les canaux d'identification pour la localisation d'éventuels bénéficiaires du projet et des artisans locaux. Elle s'est poursuivie avec des réunions avec ces derniers pour l'explication du projet, la signature des contrats de formation ainsi que des visites pour constater le démarrage effectif des formations et leur déroulement. Comme on est presque à la fin de la formation, l'équipe du Centre en collaboration avec le représentation de l'UPHB a procédé à l'évaluation des apprentissages. Le résultat est que les jeunes ont apprécié les métiers appris et souhaitent les accompagner même après pour l'installation et le démarrage de leurs ateliers.

### **II. 1. 3. 5. 2. 4. Identification des bénéficiaires du projet (Phase II)**

L'identification des bénéficiaires pour la deuxième phase a suivi le même principe que l'identification des jeunes à Bujumbura. La seule différence est que les jeunes identifiés comportent uniquement le handicap physique c'est-à-dire tous les 18 jeunes identifiés.

### **II. 1. 3. 5. 2. 5. De la visibilité de la mise en œuvre du projet**

Pour le moment, l'activité de visibilité déjà effectuée est la disponibilisation des gilets fluorescents pour ces jeunes handicapés qui étaient en formation.

### **II. 1. 3. 6. Des contraintes**

- Au niveau de l'identification, il n'est pas facile de trouver des jeunes handicapés suffisamment formés. En effet, l'éducation inclusive est très récente au Burundi et beaucoup parmi les jeunes de cette catégorie n'ont pas fréquenté l'école. Même ceux qui la fréquentent n'ont que très tardivement. Ce facteur de non scolarisation des personnes handicapées est parmi ceux qui expliquent le fait que l'activité d'identification a pris un temps plus long que celui prévu.

- Certains jeunes handicapés ont opté pour des secteurs à problèmes notamment les deux qui ont choisi respectivement l'hôtellerie et la soudure. Pour l'hôtellerie, la formation dure 6 mois alors que ce n'est que 4 mois qui sont prévus dans le cadre du projet. Pour la soudure, le manque de courant dans la ville de Bujumbura hypothèque les possibilités de formation dans ce domaine. Des adaptations ou des changements de secteurs de formation sont envisagés pour que ces deux jeunes handicapés puissent aussi être formés.

En conclusion, les performances techniques des jeunes handicapés attestent de la valeur ajoutée de la formation en métiers innovants. Des résultats constituant de bonnes pratiques ont été observés même durant la formation avec des jeunes qui avaient déjà commencé à se débrouiller en gagnant un peu d'argent par la pratique du métier innovant appris. D'autres bonnes pratiques et leçons apprises sont aussi à signaler. Il s'agit du fait que l'équipe du Centre de services a associé et consulté les jeunes handicapés dans la préparation et au démarrage des activités a eu l'adhésion au projet comme effet positif.

En outre, le fait de mettre un accent particulier sur la pratique comme méthode de formation. D'autres résultats/impacts du projet pourront être observés sur terrain après la distribution du kit de démarrage.

## **II. 1. 4. PROJET DE PROMOTION DES ORGANISATIONS DES PERSONNES HANDICAPEES/HANDICAP INTERNATIONAL**

### **II. 1. 4. 1. Appui aux Organisations des Personnes Handicapées**

#### **II. 1. 4. 1. 1. Introduction**

Dans le cadre de la promotion des organisations des personnes handicapées, Handicap International via son projet d'Appui aux organisations des personnes handicapées mène des actions de visibilité en faveur des organisations des personnes handicapées. L'UPHB en tant que l'une des organisations faitières a signé une convention de partenariat avec Handicap international dans le sens de renforcement les liens existant entre l'UPHB et ses associations membres à travers l'appui au fonctionnement de l'UPHB ainsi que des réunions d'information et de travail avec les associations membres.

## **II. 1. 4. 1. 2. Déroulement des activités**

### **II. 1. 4. 1. 2. 1. Appui aux activités de fonctionnement des bureaux de l'UPHB**

L'UPHB a des activités dans différents programmes visant la promotion de l'accès aux services sociaux de base pour les enfants handicapés, les jeunes handicapés ainsi que d'autres activités de renforcement des capacités des associations des personnes handicapées. A travers ses différentes activités, l'UPHB reçoit des appuis des partenaires dirigés vers les bénéficiaires tandis que les besoins de fonctionnement des bureaux sont très limités. Ces besoins sont principalement les moyens de communication (téléphone, internet), alimentation en électricité suite aux différentes coupures de l'électricité de la REGIDESO, maintenance en informatique, matériel de bureau, etc.

### **II. 1. 4. 1. 2. 2. Validation du plan stratégique de l'UPHB de 2018-2022 par l'Assemblée générale**

Le cadre de validation de ce plan a été ouvert à toute personne concernée : les représentants des OPH membres, les responsables des OPs dans le cadre du PAE, le personnel permanent et bénévole, les membres du Comité de Direction ainsi que l'équipe des planificateurs ayant contribué à son élaboration.

Plusieurs contributions ont été apportées à la fin de la présentation du travail fait par le consultant. Ces apports ont été les suivantes :

- Ce document devrait préciser les moyens de communication mis en place pour influencer les plans communaux de développement communautaire troisième génération ;
- Les propositions pour améliorer la disponibilité des données sur les personnes handicapées au Burundi ;
- Les sensibilisations qui devraient être dirigées vers les congrégations religieuses pour changer certaines attitudes et comportements liés aux formes de discrimination (les escaliers dans les églises, les langages tenus pendant les enseignements, ect) ;
- Mise en exergue des actions spécifiques aux différents types d'handicaps dans le but d'améliorer leurs conditions de vie ;
- Retravailler du document pour plus de cohérence surtout au niveau des aspects qui n'ont pas été tenues compte ;



Le plan stratégique de l'UPHB pour 2018-2022 a à la fin été validé par les participants avec recommandations de mettre les suggestions concensuels dans le document final.

## **II. 1. 5. PARTENARIAT AVEC LE MINISTERE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DU GENRE**

Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires sociales et du Genre a toujours accompagné l'UPHB dans son processus de plaidoyer en faveur de la promotion et de la protection des droits des personnes handicapées au Burundi en apportant son expertise technique et son soutien moral vers l'atteinte de sa mission. Il a également associé l'UPHB dans ses activités en rapport avec la thématique handicap et promotion d'un développement durable inclusif.

En vue de contribuer à l'insertion socio-économique des personnes handicapées et du renforcement des capacités des Organisations des Personnes Handicapées, le MDPHASG a financé 6 microprojets présentés par les 6 OPH membres de l'UPHB. Avec l'évaluation déjà faite, le constat est que les OPH parviennent à atteindre les objectifs et les résultats escomptés en faveur de leurs groupes cibles. L'UPHB en tant que collectif a toujours apporté ses appuis/conseils en vue de développer les compétences de ses organisations membres.

## **II. 1. 6. BRIEFING DES REALISATIONS AU NIVEAU DES GROUPES THEMATIQUES**

Selon les nouveaux statuts de l'UPHB, les groupes thématiques sont des commissariats chargées des aspects sectoriels qui sont chargés de la conception, de la réalisation des différents projets ou programmes, des études ou recherche dans la finalité d'atteindre les objectifs que l'UPHB s'est assignée. Ils siègent sur convocation du Comite Exécutif National.

Au cours de cette année, les rapports reçus mentionnent les réalisations de 3 commissariats à savoir : le commissariat chargé des handicaps spécifiques, le commissariat chargé des sports et des loisirs ainsi que le commissariat chargé des femmes handicapées.

Pour le Commissariat chargé de handicaps spécifiques, il y a eu entre autres activités : l'identification des types de handicaps existant au Burundi, l'appui à l'autonomisation des personnes handicapées selon la spécificité, la participation dans les journées thématiques, l'information et sensibilisation des élus locaux sur le type du handicap. Le commissariat déplore le manque de moyens financiers pour la mise en œuvre des activités planifiées.

Pour le Commissariat chargé des sports et des loisirs, les activités qui ont marqué cette année sont : l'entraînement intensif de l'équipe de Sitting volley-ball de l'UPHB, la participation au championnat national de sitting volley-ball

pendant la phase des éliminatoires, l'entraînement de l'Equipe d'athlétisme de l'UPHB, la participation dans des réunions du CE et des Présidents des Commissariats et ceux de l'Assemblée générale.

Pour le Commissariat chargé des femmes handicapées, les activités qui ont été réalisées sont entre autres, l'organisation d'une journée de sensibilisation pendant la célébration de la journée internationale des femmes autour du thème : « Défendre les droits des femmes handicapées », la participation aux activités organisées par l'Union en l'occurrence l'atelier de formation en mobilisation des ressources ainsi que la validation du plan stratégique de l'UPHB.

## **II. 1. 7. APPUI AUX JOURNEES THEMATIQUES**

D'habitude, l'UPHB participe aux journées thématiques dédiées à la personne handicapée, à l'enfant et à la femme. Pour cette année 2017, l'UPHB a été co-organisatrice- en collaboration avec l'OHCDH, l'Ambassade de France et l'association « Les Vaillantes-des activités de préparation de la JIF. Des échanges sur la problématique de la femme handicapée au Burundi, une soirée culturelle animée essentiellement par les personnes handicapées ainsi qu'une table ronde sur ce même aspect ont été organisés au siège de l'UPHB et à l'IFB. L'UPHB a également participé à la journée internationale dédié à la personne handicapée qui s'est déroulée à l'Institut Saint Kizito. Elle a aussi parrainé la célébration de la journée dédiée à la canne blanche, édition 2017 qui a eu lieu le 14 octobre 2017 à Matongo en province Kayanza.

## **III. CONCLUSION**

Au terme de ce rapport, l'UPHB est satisfaite des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés avec son plan annuel 2017. Les objectifs envisagés par chacun des projets mis en œuvre par l'UPHB répondent aux problèmes identifiés ou aux besoins réels de son groupe cible en l'occurrence l'amélioration de la condition de la personne handicapée au Burundi et plus particulièrement les enfants et jeunes handicapés (amélioration de leur état sanitaire, promotion de leur éducation/formation professionnelle, insertion socio-économique des jeunes ainsi que l'amélioration de l'environnement physique et social).

Toutefois, il y a moyen de mentionner que l'UPHB a encore du pain sur la planche. Malgré l'amélioration de plus en plus du cadre légal en faveur des personnes handicapées par l'adoption de la loi n°1/03 du 10 janvier 2018 portant promotion et protection des personnes handicapées au Burundi, beaucoup reste à faire en rapport avec la mise en place de ses textes d'application. Aussi, les OPH membres du Collectif, les réseaux régionaux de la

RBC ont encore besoin d'un renforcement au niveau technique et opérationnel pour pouvoir jouer effectivement leur rôle au niveau local.

Avec ses perspectives de 2018, UPHB se doit de continuer la mobilisation des ressources nécessaires pour :

- mettre en œuvre les activités prévues dans le cadre de son plan stratégique 2018-2022 ;
  - jouer son rôle dans le lobby/plaidoyer pour un cadre légal inclusif au Burundi avec des textes d'application adoptés et mis en œuvre ;
  - renforcer le partenariat avec les autres acteurs au développement œuvrant aussi bien au niveau national qu'au niveau international.
-